



*Au service
des peuples
et des nations*

JUIN 2018

RAPPORT DE MISSION : TOURNÉES RÉGIONALES

AXE N°1 : CENTRE-OUEST, BOUCLE DU MOUHOUN, HAUTS-BASSINS, CASCADES ET SUD-OUEST

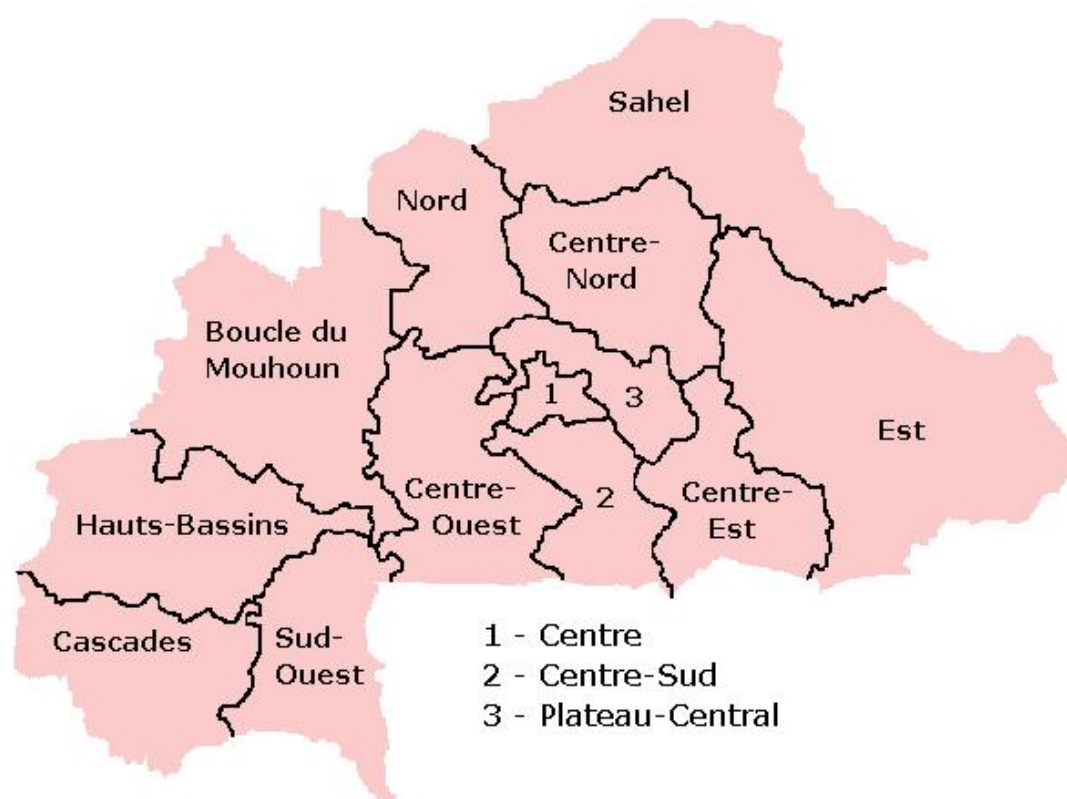
TOURNÉE DE SENSIBILISATION

ET D'INFORMATION

DU 24 AU 29 juin 2018

SOUS L'ÉGIDE DU PARTENARIAT

HCRUN/PNUD-BURKINA FASO



SOMMAIRE

RUBRIQUE	PAGE
INTRODUCTION	3
I. DÉROULEMENT	5
I.1 RÉGION DU CENTRE-OUEST	6
I.2 RÉGION DE LA BOUCLE DU MOUHOUN	8
I.3 RÉGION DES CASCADES	9
I.4 RÉGION DES HAUTS BASSINS	10
I.5 RÉGION DU SUD-OUEST	13
II. RÉSUMÉ DES COMMUNICATIONS COMMUNES.	15
II.1. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DU HCRUN (MONSIEUR LÉANDRE BASSOLÉ	16
II.2. INTERVENTION DE LA 1 ^{ère} VICE-PRÉSIDENTE (MADAME ARIANE LUCIENNE ZOMA)	17
II.3. INTERVENTION DU 2 ^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT (EL HADJ ISSAKA SAM)	17
II.4. INTERVENTION DE LA REPRÉSENTANTE DE LA COALITION FEMMES – PAIX – ET SÉCURITÉ (MADAME MARTINE YABRE).	18
II.5. INTERVENTION DU REPRÉSENTANT DE LA CODEL (Monsieur Moïse BALMA)	18
II.6. INTERVENTION DU REPRÉSENTANT DE L'ALLIANCE DE LA MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE (SA MAJESTÉ LE BOUDRI NAABA - Maurice SAWADOGO -)	18
III. DIFFICULTÉS /SUGGESTIONS	19
IV. ENSEIGNEMENTS À RETENIR	21
V PERSPECTIVES	22
CONCLUSION	23
ANNEXE	24

INTRODUCTION

La loi qui crée le Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale (HCRUN) dispose à son article 3, entre autres attributions, que le HCRUN « mène des activités de sensibilisation et d'information des populations sur ses missions et son fonctionnement ». C'est dans ce cadre que le HCRUN a procédé à une consultation des forces vives, à Ouagadougou, du 22 au 29 novembre 2017.

C'est également en visant le même objectif que l'Institution a programmé une tournée dans les régions. Pour ce faire les 12 régions non encore consultées ont été réparties en 3 axes qui sont les suivants :

- Axe 1 : les régions du Centre-Ouest, de la Boucle du Mouhoun, des Hauts Bassins, des Cascades et du Sud-Ouest.
- Axe 2 : les régions du Sahel, du Centre-Nord, du Plateau Central et du Nord.
- Axe 3 : les régions de l'Est, du Centre-Est et du Centre-Sud.

Il s'est agi, dans cette première sortie, de réaliser une activité d'information et de sensibilisation dans les 5 régions de l'axe 1.

Cette tournée entamée le 24 juin 2018, a conduit successivement les membres de la mission dans les chefs-lieux suivants aux dates indiquées :

- Koudougou (Centre-Sud) le 25 juin 2018 ;
- Dédougou (Boucle du Mouhoun) le 26 juin 2018 ;
- Banfora (Cascades) le 27 juin 2018 ;
- Bobo-Dioulasso (Hauts Bassins) le 28 juin 2018 ;
- Gaoua (Sud-Ouest) le 29 juin 2018 ;

Les acteurs ayant été directement concernés dans cette tournée sur l'axe n°1 ont été principalement ceux dont la liste suit.

- Membres de la délégation partie de Ouagadougou :
 - 09 conseillers du HCRUN dont le Président Léandre BASSOLÉ, les 2 Vice-Présidents, (Madame Lucienne Ariane ZOMA et El Hadj Issaska SAM) le Rapporteur Général et son adjoint (Monsieur Jérôme COMPAORÉ et Madame Bernadette CONFÉ),

- 11 membres du personnel administratif et de sécurité dont le Directeur de Communication et des Relations Publiques, Monsieur Alexandre le GRAND ROUAMBA;
- 03 invités dont un représentant de la CODEL (Monsieur BALMA Moïse), un représentant de la Majorité Présidentielle (le Boudri Naaba -M. SAWADOGO-) et une représentante de la « Coalition-Femmes-Paix-et-Sécurité qui regroupe en son sein vingt-et-une (21) associations féminines (Madame Martine YABRE).

➤ Le public cible dont les entités ont été, à chaque étape, les suivants :

-) Les Gouverneurs,
-) Les Présidents des Conseils Régionaux,
-) Les Secrétaires régionaux,
-) Les Hauts Commissaires,
-) Les Préfets,
-) Les Maires,
-) Les représentants des Forces de Défense et Sécurité,
-) Les représentants des partis politiques,
-) Les autorités coutumières,
-) Les autorités religieuses (Musulmans, Catholiques, Protestants),
-) Les représentants des associations de victimes,
-) Les représentants des martyrs,
-) Les représentants des Organisations de la Société Civile (OSC),
-) Les représentants des travailleurs déflatés,

Ces entités sont supposées être les représentants et les porte-voix des 1.387.860 habitants de la Région du Centre-Ouest, des 1.677.018 habitants de la Région de la Boucle du Mouhoun, des 661.936 habitants de la Région des Cascades, des 1.776.803 habitants de la Région des Hauts Bassins et des 729 362 habitants de la Région du Sud-Ouest.

I. DÉROULEMENT



À chacune de ces cinq étapes, le Directeur de la Communication et des Relations Publiques du HCRUN, Monsieur **Alexandre le Grand ROUAMBA**, a été le Maître de Cérémonie.

I.1 RÉGION DU CENTRE-OUEST (1 387 860 habitants)



À Koudougou, le Président du HCRUN et la délégation qui l'accompagne ont été reçus par Madame **Irène COULIBALY**, Gouverneur de la Région du Centre-Ouest. Les échanges entre le Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale et les forces vives de la région se sont déroulés de 09h à 14 h dans la salle du Conseil régional.

Le message introductif du Président du Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale tenait en six points :

1. Qu'est-ce que le HRUN ?
2. Quelles sont les missions fondamentales du HCRUN ?
3. Comment le HCUN s'y prend pour mener son action ? quelle est sa méthodologie globale de travail ?
4. Comment sont déclinées la vie et les activités du HCRUN ?
5. Quelles sont les difficultés liées au processus ?
6. Quelles sont les perspectives envisagées ?

S'agissant du premier point de son intervention, le Président du Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale a indiqué les circonstances ayant prévalu à la création et à la mise en place du HCRUN et de ses démembrements.

La principale mission du HCRUN telles que précisées dans la loi N° 074 du 06 novembre 2015 est de créer les conditions favorables pour obtenir le « vivre ensemble dans la vérité, la justice au sein d'une société réconciliée avec elle-même ». Il s'agit également de « traiter un passé douloureux pour en faire un présent fraternel »

La méthodologie adoptée est fondée sur l'approche participative qui intègre tous les acteurs de la réconciliation et de toutes les forces vives (autorités administratives, coutumières et religieuses, les OSC, les FDS, les politiques)

Les activités sont bâties sur deux pôles, le traitement des dossiers et la construction du processus de la réconciliation.

Les difficultés sont essentiellement d'ordre fonctionnel à savoir comment obtenir le consensus dans la conduite des dialogues pour la réconciliation nationale. Les dossiers au nombre de 5065 doivent être traités de manière impartiale avec des outils scientifiques.

En termes de perspectives, il s'agit de mettre en place des mécanismes adaptés pour la mobilisation des acteurs en vue de leur adhésion et de leur implication dans la construction de la réconciliation, il a, en outre, demandé aux autorités locales qui sont désormais des ambassadeurs du HCRUN de soutenir et d'accompagner le HCRUN pour l'atteinte des objectifs de la réconciliation.

Au sujet du 3^{ème} et du 4^{ème} point, qui sont relatifs à la méthodologie globale, à la vie et aux activités de l'institution et singulièrement au traitement des dossiers, le Président du HCRUN invitera, à chaque étape, la 1^{ère} Vice-Présidente, **Madame Ariane Lucienne ZOMA**, responsable de la Commission Étude et Orientation (CEO) ainsi que le 2^{ème} Vice-Président, **El Hadj Issaka SAM**, responsable de la Commission de Réhabilitation, d'Indemnisation et de Réinsertion (CRIRS) à expliciter le rôle spécifique de chacune de leur commission.

Le déroulement général a observé les mêmes séquences et délivré les mêmes messages. Hormis les interventions distinctives liées spécifiquement à chaque région, ce résumé a noté les sujets communs au point II (page 11) du présent rapport.

Spécificité :

Il faut signaler la présence à KOUDOUGOU d'un représentant du médiateur du Faso.

I.2 RÉGION DE LA BOUCLE DU MOUHOUN (1 677 018 habitants)



À Dédougou, le Président du HCRUN et la délégation qui l'accompagne ont été reçus par Monsieur **Sié Edgard SOU**, Gouverneur de la Région de la Boucle du Mouhoun. Les échanges entre le Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale et les forces vives de la région se sont déroulés de 09h à 14 h dans la salle de la Mairie.

Spécificité :

Il faut signaler la présence à Dédougou d'un représentant du CFOP.

I.3 RÉGION DES CASCADES (661 936 habitants)



À Banfora, le Président du HCRUN et la délégation qui l'accompagne ont été reçus par Madame **KOARA- APIOU / KABORE** Joséphine Gouverneur de la Région des Cascades.

Les échanges entre le Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale et les forces vives de la région se sont déroulés de 09h à 14 h dans la salle de conférence Sainte Thérèse.

I.4 RÉGION DES HAUTS BASSINS (1 776 803 habitants)



À Bobo-Dioulasso, le Président du HCRUN et la délégation qui l'accompagne ont été reçus par Monsieur **ATIOU Antoine**, Gouverneur de la Région des Hauts Bassins.

Les échanges entre le Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale et les forces vives de la région se sont déroulés de 09h à 14 h dans la salle de conférence du Centre MURAZ.

Y ont notamment pris la parole les personnes suivantes :

-) Monseigneur Paul Ouédraogo, Archevêque de Bobo-Dioulasso et Président de l'ex Conseil pour la Réconciliation Nationale et des Réformes (CRNR), institution dont les recommandations ont contribué à la création du HCRUN. Mgr Paul a notamment salué le HCRUN et son Président pour cette démarche entreprise pour associer tous les Burkinabè au long processus de la réconciliation. Il a indiqué que le HCRUN est le légitime représentant d'une population souffrante. Il dira que le HCRUN doit rappeler le pacte relatif à la Justice. Il doit interpeler les juges et les pouvoirs publics et être le porte-voix des victimes et leur dire notamment que nous voulons d'un État où les décisions de Justice doivent être exécutées. À l'auditoire, il a indiqué que l'on ne devrait pas avoir peur d'alimenter les dossiers du HCRUN, d'une part et d'autre part, qu'il appartient aux populations de s'investir davantage pour offrir au HCRUN ce bon droit du peuple dont il a besoin pour interpeler légitimement les pouvoirs publics. Il a remercié le HCRUN pour cette tournée.
-) Messieurs **Ayoro Daniel** (Préfet de Koloko : il veut savoir si les dossiers en justice sont recevables au HCRUN), **Zerbo Idrissa** (de l'ex OFNACER : il félicite le HCRUN et souhaite que les dossiers ne souffrant pas de polémique ne traînent pas.), **Sékou Ouédraogo** (Mine fermé de Poura : il souhaite savoir à quand la réouverture promise de la mine de Poura), **Odile Kafando** (CIMAF : elle rappelle que leur procès a été gagné du temps de Maître Sawadogo, alors bâtonnier), **Lamoussa Traoré** (SONACOR) : il veut savoir ce que devient son dossier personnel, **Jérôme Damiba** (CERTEC : il souhaite savoir ce qu'est la Justice Transitionnelle), **Ouédraogo Mahamadi** (Ex RAN : il veut savoir s'il y a des victimes au sein du HCRUN et si le HCRUN peut mieux faire que le Collège de Sages), **Sawadogo Édouard** (pose un problème relatif au foncier et pour lequel 07 personnes sont emprisonnés depuis 18 mois), **Boureima Ouédraogo** (il veut savoir la différence entre le HCRUN et le Médiateur du Faso), **Ouédraogo Salif** (il veut connaître les critères de dédommagement), **Abdoulaye Nana**, (il a évoqué l'affaire SOBA qui est un différend

entre particuliers ; les deux protagonistes étaient présents dans la salle), **Jeanne Françoise Somda** (Ex SAVANA : à quand le règlement du reliquat car ce qui est perçu est de 12 mois sur 60 promis), **Jean Christophe Sanou** (ORD : il évoque les nombreux décès - 3 cette semaine- survenant parmi ceux qui attendent depuis longtemps une solution à leur problème), **Mossé Lambert** (SAP OLYMPIQUE : déflaté de 1991, il explique que le Président du Tribunal se déclare incompétent pour juger leur problème), **Moussa Traoré** (Syndicat du Chemin de Fer : il indique que des fiches individuelles sont déposés pour le besoin de leur dossier), **Sidi Yaya Traoré** (SITA-RAIL : il regrette le non-respect de la convention passée entre eux et SITA-RAIL), **Boubacar Sanou** (représentant le chef de Canton : il félicite Mgr Paul pour son intégrité et pour la collecte des 5065 dossiers ; il souhaite que le HCRUN vienne souvent à la source ;), **Fofana Djibril** (victime du putsch : il souhaite que les présumés fautifs aillent vers le HCRUN pour demander pardon au peuple), **Guira Moustapha** (SOREMI : il a notamment évoqué 158 décès parmi 600 des leurs, attendant toujours un règlement de leur cause).

I.5 RÉGION DU SUD-OUEST (729 362 habitants)



À Gaoua, le Président du HCRUN et la délégation qui l'accompagne ont été reçus par Monsieur **OUATTARA Salif**, Secrétaire Général de la Région du Sud-Ouest, remplaçant Monsieur **NIKIEMA Tagsseba**, le Gouverneur de la Région, empêché.

Les échanges entre le Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale et les forces vives de la région se sont déroulés de 09h à 14 h dans la salle du Conseil régional.

Spécificité :

De la cité du Bafoudji, on a noté les interventions des personnes ci-après ;

Monsieur Bognan J.Pierre (Haut-Commissaire : il a émis des questions de compréhension sur ce qu'est le SAMAE, la Justice Transitionnelle et la Commission n°2 du HCRUN) ; **Ouédraogo Bassirou** (Préfet de Niogo : il a souhaité savoir ce qu'est la contribution du HCRUN relative aux victimes du terrorisme et pourquoi certains souhaitent la suppression d'institutions dont le HCRN), **Joseph Somé** (1^{er} Adjoint au Maire : il souhaite savoir ce qu'il y a de commun entre le Médiateur du Faso et le HCRUN), **Kambiré Sié Désiré Alain** (Déflaté

CRPA : licencié depuis le 23/05/1997, n'ayant reçu que 12 mensualités sur les 60 promises, à quand la fin de cette longue attente ?) **Kambou** (OSC Sud-Ouest : il observe qu'il n'y a pas de représentation du HCRUN au niveau régional ; il observe que les membres du Comité exécutif actuel du HCRUN sont tous des Conseillers nommés par la Présidence du Faso)

II. RÉSUMÉ DES COMMUNICATIONS COMMUNES.

Outre le message (Message toujours précédé d'une minute de silence durant laquelle les participants se tiennent la main pour marquer leur solidarité et leur fraternité) du Président du HCRUN (Monsieur Léandre Bassolé) et les interventions des deux vice-Présidents, l'essentiel des interventions sont, en substance, les suivantes :

-) la méthodologie adoptée pour le traitement des dossiers
-) la diligence dans le traitement des dossiers des déflatés (Faso Fani, SOFITEX, OFNACER, Ex CIMAT, SAP OLYMPIC, SONACOR, ex SAVANA, ex ORD, CINATRAF, CRPR, SOSUCO, ex RAN, la mine de POURA, la SOREMIB). Ces sociétés privatisées sont affiliées à l'ANTD et toutes plaident pour le paiement des 60 mois de salaire qui leur avaient été promis.
-) la différence entre le HCRUN et le médiateur du Faso,
-) le rapport entre le HCRUN et la justice classique,
-) la différence entre la justice transitionnelle et la justice dite « classique »,
-) l'appréciation du président du HCRUN sur la suppression du HCRUN annoncée lors de la session sur la remise à plat des salaires,
-) le recours aux valeurs traditionnelles dans la résolution des conflits, ex : la parenté à plaisanterie,
-) la période de réception des dossiers au HCRUN,
-) Le cas des victimes des attaques terroristes,
-) La nécessité d'une bonne communication pour la sensibilisation de la population,
-) La nécessité de mise en place de répondants dans les régions.

Les attentes de la population en termes de contributions

-) Réhabiliter certaines régions dites oubliées par l'État : la région des Cascades (la dotation d'infrastructures routières et scolaires) ;

-)] Prévenir la crise latente entre dozors et koglwéogo ainsi que celui relatif aux orpailleurs (Banfora et BOBO) ;
-)] Régler les contentieux entre Nana Madi dans l'affaire SOBA contre Barro Djanguinaba (Bobo Dioulasso) ;
-)] Rembourser les biens saccagés pendant l'insurrection ;
-)] Travailler pour la réouverture de Faso Fani ;
-)] interpellier la justice et faire sien le pacte de la justice, les inciter à exécuter les décisions de justice ;
-)] interpellier, à tout moment, les détenteurs de solutions;
-)] écouter et être le porte-voix des autorités du pouvoir public et de celles de la justice ;
-)] être à l'écoute des victimes ;
-)] se fonder sur la justice transitionnelle pour la résolution des cas compliqués pour la Justice classique;
-)] s'inspirer des échecs passés des autres commissions pour ne plus répéter les mêmes erreurs;
-)] redonner confiance à la population en revenant dans les régions pour les sensibiliser ;
-)] collaborer avec la population car les dossiers à traiter ont besoin de compléments et le HCRUN a besoin de légitimité pour travailler sereinement ;
-)] appeler à la solidarité de tous pour un travail consensuel.

Des réponses ont été apportées à un total de 58 questions dont 26 relatives aux déflatés.

Les échanges se sont déroulés dans une ambiance de courtoisie et dans un respect mutuel.

Ces échanges ont permis de collecter des préoccupations et des contributions utiles.

II.1. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DU HCRUN (MONSIEUR LÉANDRE BASSOLÉ)

Il a développé, en vue de rendre plus visible et plus lisible tous les aspects de son institution, à travers les interrogations ci-après :

1. Qu'est-ce que le HRUN ?

2. Quelles sont les missions fondamentales du HCRUN ?
3. Comment le HCRUN s’y prend pour mener son action ? quelle est sa méthodologie globale ?
4. Comment sont déclinées la vie et les activités du HCRUN ?
5. Quelles sont les difficultés liées au processus ?
6. Quelles sont les perspectives envisagées ?

(Lire le support de la communication du Président du HCRUN dans l’annexe page 25).

II.2 INTERVENTION DE LA 1^{ère} VICE-PRÉSIDENTE (MADAME ARIANE LUCIENNE ZOMA)

À chacune de étapes, la Vice-Présidente a présenté la Commission d’Étude et d’Orientation (CEO) qu’elle dirige. Elle a répondu à toutes les questions liées aux spécificités de sa commission. (Voir le support de la communication la 1^{ère} Vice-Présidente en annexe page 31)

II.3 INTERVENTION DU 2^{ème} VICE-PRÉSIDENT (EL HADJ ISSAKA SAM)

À l’instar de la Vice-Présidente le Président de la Commission de Réhabilitation, d’Indemnisation et de Réinsertion Sociale (CRIRS) après avoir présenté sa commission et indiqué ses acquis, a donné réponse à toutes les questions liées aux spécificités de la CRIRS. (Voir la communication du 2^{ème} Vice-Président en annexe page 37)

II.4 INTERVENTION DE LA REPRÉSENTANTE DE LA COALITION FEMMES – PAIX – ET SÉCURITÉ (MADAME MARTINE YABRE).

Madame YABRE a remercié le HCRUN pour avoir associé les femmes à sa mission. Elle assure que les femmes, ainsi associées, apporteront l'épanouissement souhaité dans toutes les régions du Burkina Faso. Elle indiquera que sa structure compte 21 associations de femmes agissant tant au Burkina qu'à l'international. Elle fera remarquer que là où il n'y a pas de femme, il n'y a pas de famille et pas de famille, pas de cohésion sociale. À l'endroit des femmes, elle fera remarquer qu'il n'y a pas d'âge pour embrasser la cause de la paix, avant d'inviter ses sœurs, ses mères, ses filles à quitter leur timidité et à relever le défi, aux côtés des hommes, à toutes les instances de décision et d'action.

II.5 INTERVENTION DU REPRÉSENTANT DE LA CODEL (Monsieur Moïse BALMA)

S'exprimant au nom de maître Halidou Ouédraogo, Président de la Convention des Organisations de la Société Civile pour l'Observation des Élections (CODEL), Monsieur Moïse BALMA, a dit combien les relations entre le HCRUN et son organisation sont excellentes. Il existe une vraie synergie entre le HCRUN et la CODEL. La CODEL, dira-t-il, a organisé 4 dialogues citoyens, relayés par une trentaine de radios et couronnés par un forum de capitalisation dont les conclusions, contenus dans un rapport, ont été remises à toutes les autorités. Pour la CODEL, la réconciliation est un impératif pour tous. Cette réconciliation dira-t-il, est possible. Elle passe par la Vérité et la Justice. Pour la CODEL, chaque Burkinabé doit s'investir dans l'apaisement des cœurs pour une réconciliation véritable.

II.6 INTERVENTION DU REPRÉSENTANT DE L'ALLIANCE DE LA MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE (LE BOUDRI NAABA - Maurice SAWADOGO -)

Il est intervenu pour dire ses remerciements au HCRUN, pour avoir associé la Majorité Présidentielle (qu'il représente au cours de cette tournée) dans cette mission de sensibilisation. Il a indiqué combien la Majorité Présidentielle approuve et soutient l'action

du HCRUN. Elle s'engage à accompagner le HCRUN dans le processus de la réconciliation. Il invite les politiciens de tous bords à transcender les intérêts partisans pour se hisser au niveau de cette cause nationale si précieuse à tous. Il invoque la grâce de Dieu afin que cela nous réconforte et nous assiste tout au long du processus.

III. Difficultés /Suggestions

III.1 Au niveau de l'organisation

-) une insuffisance a été notée au niveau des sites d'hébergement ; ceux qui ont été identifiés n'ont pas répondu aux attentes de la délégation du HCRUN car il s'est posé un problème de sécurisation des lieux et des personnes. Une réflexion doit être menée, à cet effet. Un cahier de charge des sites d'hébergement avec des coûts sera défini. À l'avenir, seront retenus au plus deux sites à coût raisonnable certes (mais dans des lieux décents comme le permet l'indemnité de logement perçue). La sécurité des conseillers pourrait être assurée par des forces de sécurité locales. Il a été suggéré, pour les prochaines fois, d'adjoindre une femme à la mission des « précurseurs ».
-) Hormis la région du Centre-Ouest où la salle a refusé du monde, la mobilisation n'a pas été très grande dans les autres régions. Il a été suggéré d'ouvrir la participation à la population.
-) Une seule journée de travail ne saurait suffire pour aller en profondeur dans le contenu des présentations des modules et dans les débats avec les acteurs, Il y a lieu d'augmenter le nombre de jours en fonction des régions et selon la nécessité.
-) La cartographie des victimes n'a pas été suffisamment renseignée ; certains cas ont échappé aux animateurs qui y ont apporté des réponses souvent insuffisantes.
-) Les sessions dans certaines régions ont démarré avec un retard lié au fait que la mobilisation des forces vives et des acteurs n'a pas été suffisante.
-) On a noté une faible participation des jeunes et des femmes ; il a été suggéré de travailler à les impliquer davantage.

III.2 Au niveau matériel

-) Au plan de la communication, la budgétisation de l'activité n'a pas pris en compte le volet « Relations publiques ». Pourtant, cette rubrique est aussi importante que la communication, tant elle contribue à assurer l'image de l'institution.

Il est souhaitable que pour les prochaines activités, le volet « Relations publiques » soit pris en compte.

-) La prise en charge des journalistes supportée par le HCRUN a connu un frein à l'étape de Koudougou : absence de cartes de carburant. Par ailleurs, le Président du HCRUN a dû faire un apport personnel de cent-vingt mille (120 000) FCFA pour satisfaire les journalistes présents à Banfora, en attendant d'être remboursé par la DAAF. Pour le reste et pour honorer l'engagement pris, des cartes de carburant seront renvoyées dans les régions où besoin est.
-) Il est souhaitable que les frais de communication prévues soient revues à la hausse au regard des exigences de la communication sur le terrain. Aussi, le DAAF devrait ajuster ses prévisions au regard des enseignements tirés de toutes ces insuffisances.
-) Tous les invités du HCRUN aux tournées de sensibilisation n'ont pas pu faire le déplacement, parfois en raison de l'envoi tardif des correspondances aux structures concernées. À l'avenir, il est souhaitable de leur envoyer les invitations à temps.
-) Un seul véhicule pour les déplacements internes dans les régions s'est avéré insuffisant, il faut prévoir plus d'un véhicule.

IV. ENSEIGNEMENTS À RETENIR

-) Les tournées régionales étaient et demeurent nécessaires car très attendues par les acteurs et surtout les victimes qui commençaient à perdre espoir.
-) Les tournées ont commencé à dissiper la confusion de rôles du médiateur du Faso et du HCRUN.
-) Les victimes doivent être considérées comme des partenaires incontournables comme le sont les gouverneurs, les Hauts Commissaires, les préfets, les maires et les autorités coutumières et religieuses.
-) La recherche accélérée de la convention (entre la Banque Mondiale et l'État burkinabè) dont on dit qu'elle octroyait 60 mois de salaires aux déflatés organisés dans l'ANTD. À défaut, des mesures exceptionnelles seront prises pour le règlement définitif de ce dossier.
-) L'adhésion de tous au triptyque « vérité – justice – réconciliation et l'engagement des partenaires à œuvrer pour la garantie de non-répétition : promesse réconfortante pour le HCRUN et les partenaires qui l'ont accompagné au cours de cette mission.
-) La nécessité d'un examen approfondi sur la cohabitation entre les dozos et les Koglwéogo dans l'Ouest du Pays.
-) L'adaptation du contenu de la communication en fonction du public et de la cartographie des préjudices par localité.
-) L'implication des femmes qui s'invite comme un impératif dans le processus de réconciliation (seulement une cinquantaine de femmes ont activement participé dans ces 05 régions).
-) La nécessité de maîtriser les dossiers au cas par cas.
-) La prise en charge immédiate des veuves et des orphelins des événements (insurrection populaire et putsch manqué) ;
-) La prise en compte de l'ancienneté des faits dans le choix des dossiers à traiter ; cependant, pour les dossiers relatifs aux atteintes à l'intégrité physique doivent rester une priorité.

- J Une clarification des leviers du HCRUN au regard de la Justice dite « classique » apparaît également nécessaire afin de permettre aux acteurs de comprendre les champs d'application de chaque institution.
- J Le concept de « Justice transitionnelle » doit être explicité.
- J Le recours aux mécanismes traditionnelles de conciliation est essentiel (la parenté à plaisanterie, les valeurs culturelles, traditionnelles).
- J L'importance des représentants locaux pour le HCRUN. (Cela pourrait éviter certaines confusions de rôles).
- J Une prise en compte effective des insuffisances observées, en vue d'y apporter des solutions qui éviteraient leur répétition.

V. PERSPECTIVES

- J S'investir dans la résolution des préoccupations liées à la santé, à l'éducation, au logement, à la sécurité alimentaire, à la justice, au foncier,
- J Prévoir des réformes pour éviter la répétition ;
- J Impliquer tous les acteurs de la réconciliation dans les activités de construction de la réconciliation ;
- J S'assurer que la vision du HCRUN est partagée par tous ;
- J Faire la cartographie des acteurs de la réconciliation ;
- J S'attaquer aux dossiers dont l'urgence a été soulignée par le constat fait sur le terrain (notamment les dossiers des déflatés et les dossiers sur le foncier) ;
- J Les sorties terrain doivent être mieux préparées, cela permettrait de gagner du temps ;
- J Lors des prochaines sorties, prévoir des émissions radios sur la justice transitionnelle au profit de la population.

CONCLUSION

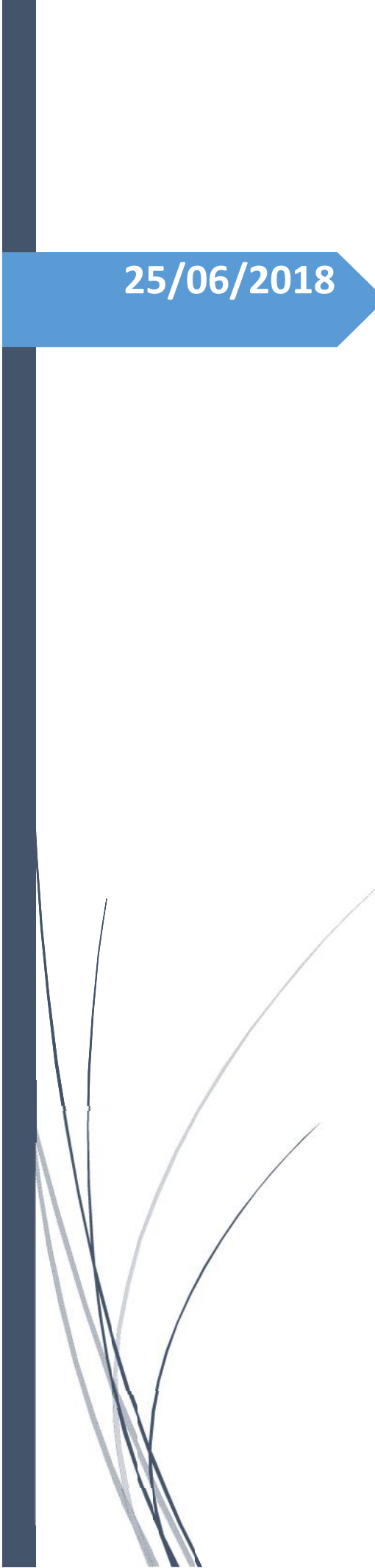
Sur le terrain, 72 hommes et femmes de médias issus de 31 organes de presse nationaux et locaux (télévisions, radios, presse écrite, presse en ligne) ont assuré la couverture médiatique des cinq étapes en français, et en langues nationales mooré et Dioula. Cette couverture à chaque étape a permis une grande visibilité de l'institution et une meilleure lisibilité de ses activités.

À l'issue de chaque session, des interviews ont été planifiées. Elles ont concerné autant le Président du HCRUN que d'autres dont des personnes ressources comme Mgr Paul OUEDRAOGO (Président de la Commission de la Réconciliation Nationale et des Réformes-CRNR-), autant de simples participants que des déflatés ou des victimes.

La forte mobilisation de la presse et la complicité nouée entre la Direction de la Communication le PNUD et les journalistes présents sur le terrain, ont permis de mieux encadrer le travail journalistique en tenant compte des objectifs de l'institution et du partenaire financier. Toute chose qui a permis une large couverture, permettant de mieux connaître la mission du HCRUN et d'apprécier à sa juste valeur le travail abattu.

À travers environ 605 participants qui sont désormais autant d'ambassadeurs, (les listes de présence en rendent compte) le HCRUN espère avoir entrepris sur le terrain, la sensibilisation d'une population de plus six millions trois-cent mille (6.300.000) burkinabè vivant sur le territoire des 5 régions visitées.

ANNEXE



25/06/2018

INTRODUCTION GÉNÉRALE DU PRÉSIDENT DU HCRUN

TOURNÉE DE SENSIBILISATION DANS LES REGIONS

BAZOMBOUÉ LÉANDRE BASSOLÉ
PRÉSIDENT DU HCRUN

Monsieur le Gouverneur,

Mmes et Messieurs,

M,

Afin de mieux nourrir nos échanges j'aborderai la question de la réconciliation et de l'unité nationale en six points.

Qu'est-ce que le HCRUN ?

Quelles sont les missions fondamentales du HCRUN ?

Comment le HCRUN s'y prend pour mener son action ? Quelle est sa méthodologie globale ?

Comment sont déclinées la vie et les activités du HCRUN ?

Quelles sont les difficultés liées au processus ?

Quelles sont les perspectives envisagées ?

1. QU'EST-CE DONC LE HCRUN ?

Après l'insurrection populaire d'octobre 2014, le régime de la Transition, conduit par le Président Michel KAFANDO, a identifié la réconciliation nationale comme un défi majeur pour l'avenir du Burkina Faso. Les autorités de la Transition ont donc mis en place la Commission de Réconciliation Nationale et des Réformes (CRNR) et ensuite le Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale (HCRUN).

(loi n 074- 2015/CNT du 06 Novembre 2015).

Dès son élection, le Président du Faso, Roch-Marc Christian Kaboré, a confirmé l'engagement de l'État et du gouvernement burkinabè en faveur de la réconciliation nationale.

À ce propos, voici ce qu'il disait au HCRUN au jour de son installation, je cite :

« En un mot la nation vous demande d'établir un ordre nouveau, en partant de situations de violence de natures diverses, en partant d'atteintes variées aux droits humains, qui mettent à rude épreuve la cohésion sociale, qui causent des désolations insoutenables dans de nombreuses familles, qui fissurent l'effort commun et ralentissent le progrès ».

La réconciliation nationale est donc perçue comme une impérieuse nécessité par toutes les couches sociales.

2. QUELLES SONT LES MISSIONS FONDAMENTALES DU HCRUN ?

Le Haut conseil pour la réconciliation et l'unité nationale a pour mission principale de créer les conditions favorables à la réconciliation, à l'unité nationale et à la cohésion sociale, gage de paix et de stabilité pour un développement durable.

Mener donc des activités de sensibilisation et d'information des populations sur ses attributions et son fonctionnement participe de cette mission.

Le traitement des milliers de dossiers qui lui sont confiés relève également des attributions du HCRUN. Il lui faut proposer toute suite susceptible de contribuer à guérir ou à soulager les traumatismes subis par les victimes ou ayants droit.

3. COMMENT LE HCRUN S'Y PREND POUR MENER SON ACTION ? QUELLE EST SA MÉTHODOLOGIE GLOBALE ?

Le HCRUN s'organise pour bénéficier de la stratégie participative de toutes les parties prenantes. La présente rencontre dont nous attendons les apports, participe de cette intention.

La méthodologie du HCRUN, ainsi déclinée, constitue une opportunité pour tous les Burkinabé de bonne volonté de participer à l'œuvre de réconciliation.

La méthodologie interne qui s'applique plus spécifiquement au traitement des dossiers sera abordée par les responsables des commissions mises en place pour cet effet.

4. COMMENT SONT DÉCLINÉES LA VIE ET LES ACTIVITÉS DU HCRUN ?

Deux pôles essentiels constituent la colonne vertébrale de l'activité du HCRUN :

(i) le traitement des dossiers

Le traitement des dossiers est le pôle le plus saillant et le plus délicat, le plus visible mais également le plus polémique car il traite de frustrations et de traumatismes encore vivaces. Le traitement des dossiers est une condition nécessaire à la réconciliation mais, tout seul, il ne constitue pas une condition suffisante pour la concorde et l'unité nationale.

(II) LA CONSTRUCTION DE LA RÉCONCILIATION ET DE L'UNITÉ.

Cette activité, qui est fondamentale et décisive, recense les préoccupations aigües ; elle identifie les difficultés à vaincre et propose les réformes utiles ; elle anticipe les « départs de feu » afin de circonscrire tout dérapage susceptible de fragiliser le tissu social et économique. Cela ne va pas sans difficultés.

5. QUELLES SONT LES DIFFICULTÉS LIÉES AU PROCESSUS ?

On ne peut réconcilier que des parties qui ont, chacune, la volonté d'aller à la réconciliation.

La principale difficulté est donc de susciter et d'accompagner cette démarche volontaire. Il faut alors créer les conditions d'un tel accompagnement. Il faut identifier les acteurs clés, recueillir leur adhésion et leurs contributions. Cela passe par une sensibilisation de toutes les parties prenantes. C'est ce préalable qui commande notre entretien de ce jour.

Il est nécessaire de faire émerger une approche consensuelle du processus de réconciliation. La plus grande difficulté dans la reconstruction d'une concorde perdue, réside dans la volonté des protagonistes à cheminer vers l'accord, vers l'entente et la paix, vers une responsabilité assumée.

Mener à bien un tel processus est le plus grand défi dévolu au HCRUN. Mais des perspectives permettent d'espérer.

6. QUELLES SONT LES PERSPECTIVES ENVISAGÉES ?

L'ensemble des perspectives sont liées aux préoccupations majeures exprimées dans nos 13 régions. Une action concertée doit être pensée et mise en œuvre pour améliorer la santé, le logement, l'alimentation, le foncier, l'éducation, la justice, la sécurité et l'administration.

Toutes ces perspectives n'ont d'intérêt que parce qu'elles doivent contribuer à l'établissement des conditions nécessaires pour un mieux-vivre ensemble. Chacune d'elle est un facteur décisif pour la paix et le développement.

Ceux qui ont écouté le Président du Faso, Roch-Marc Christian Kaboré les 23 et 24 juin derniers à la radio et à la télévision, l'ont entendu évoquer la quasi-totalité de ces préoccupations.

En même temps, que la prise en charge de ces préoccupations, il nous faut solder les dossiers faits, notamment, de contentieux administratifs, de crimes économiques et de crimes de sang.

Pour aider à la réconciliation, le collège de Sages a été mis en place en 1999.

L'une de ses recommandations actées a été l'institution du 30 mars comme « journée nationale du pardon » qui était commémorée chaque année. Cela n'a, ni atténué les frustrations, ni consacré la réconciliation tant souhaitée. Pourquoi ?

Parce que le pardon et la réconciliation ne se décrètent pas. Ils ne sont acquis qu'au terme d'un processus patient et inclusif. L'entente et l'unité véritables qui ne peuvent intervenir que lorsque le triptyque « Vérité-Justice-Réconciliation » est accompli, procède d'une vision qui doit être partagée. Quelle est cette vision ?

Tout ce qui précède traduit la vision générale dont le HCRUN est convaincu et qui, de manière lapidaire, est traduite comme suit :

« Vivre ensemble dans la vérité, la justice au sein d'une nation réconciliée avec elle-même ».

Cela passe par l'apaisement des cœurs, par la guérison des traumatismes et par la mise en place des réformes et des mécanismes qui scelleront et garantiront la non-répétition des erreurs du passé. C'est cela qui donnera une assise consistante et cohérente à la réconciliation véritable que nous aurons réalisée au profit d'une nation unifiée et fraternelle.

QUELLE CONCLUSION POUVONS-NOUS TIRER APRÈS AVOIR CAMPÉ UNE TELLE VISION ?

Il nous suffit de nous en convaincre et de persuader ceux qui seraient encore sceptiques, que la réconciliation est un besoin viscéral comme le sont la vérité et la justice. Elle est ce besoin de reconstruire la confiance ébranlée, de restaurer la paix agitée, le tout, dans une approche globale qui implique le retour à la dignité autant des victimes que des auteurs de transgressions.

C'est un acte qui doit être volontaire et éminemment intentionnel car il implique tous les acteurs que sont les autorités politiques et administratives, les forces de défense et de sécurité, les anciens comme les nouveaux détenteurs de la force publique, les Organisations de la Société Civile (OSC) ainsi que les représentants des victimes.

Parmi les autorités appelées à y contribuer, les coutumiers, les religieux, les gouverneurs, les préfets et les Maires de nos communes, tiennent une place de choix, grâce à leur proximité avec la population, grâce à leur connaissance des terroirs, à leur perception des causes multiples des heurts et des discordes, et grâce à leur capacité à intégrer les us et coutumes en usage dans nos villes et nos villages. Ils sont, vous êtes les ambassadeurs dévoués de cette cause nationale, vous êtes les garants de notre succès commun, vous les bâtisseurs du futur.

Le souhait ardent que je forme est que cette réconciliation que nous appelons de tous nos vœux, en s'installant, permette à chaque Burkinabè, non pas seulement de rêver, mais de réaliser cet avenir radieux auquel il a droit.

Je vous remercie.

COMMUNICATION DE MADAME LUCIENNE ARIANE ZOMA, PRÉSIDENTE DE LA CEO

La présidente de la CEO, à l'instar du président du HCRUN et de celui de la CRIRS, a livré une communication à chaque étape de la tournée.

Avant tout propos, la présidente de la CEO a adressé ses remerciements à toutes les parties prenantes à la réconciliation qui ont consenti à nous accompagner dans les différentes régions visitées par les membres du HCRUN.

Les échanges se sont articulés autour de quatre (04) points.

Elle a tout d'abord présenté la Commission d'Etude et d'Orientation (CEO), leur méthodologie de travail, leurs activités ainsi que les perspectives à venir.

1. De la présentation de la CEO

Madame la Présidente de la commission a rappelé que la loi portant création du HCRUN a prévu deux (02) commissions dont la CEO. Il s'agit de la loi n°074-2015/CNT du 06 novembre 2015 portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale. La Commission est composée de dix membres dont une Présidente et deux rapporteurs.

En effet, dira-t-elle, la CEO qui est la Commission n°1 du HCRUN, Commission d'Etude et d'Orientation assure en étroite collaboration avec la Commission de Réhabilitation, d'Indemnisation et de Réinsertion Sociale (CRIRS), la seconde Commission, la gestion des 5065 dossiers de violences en politique qui ont été transmis au HCRUN en janvier 2016 par la Commission de Réconciliation Nationale et des Réformes (CRNR) ainsi que les dossiers enregistrés au HCRUN depuis 2016 couvrant la période de 1960 à 2015. Ce qui participe de la préservation d'une mémoire historique des faits de violations massives des Droits Humains en vue d'assurer et de garantir leur non répétition.

En plus de la gestion des 5065 dossiers transmis, la CEO au sein du HCRUN œuvre également à apaiser les cœurs, à consolider la cohésion sociale par la sensibilisation et le dialogue, à créer les bases et les conditions d'une véritable réconciliation entre les fils et les filles du

Burkina Faso. Les recommandations issues de la gestion des dossiers permettront de formuler des recours assurant une meilleure gouvernance économique, politique et sociale.

Conformément à l'article 12 de la loi sus-visée, la CEO a pour attributions :

- de faire la lumière sur les crimes et autres atteintes à l'intégrité physique et aux biens dont les dossiers sont transmis à la Commission de réconciliation nationale et des réformes et non encore élucidés de 1960 à 2015 ;
- d'identifier les auteurs, personnes physiques ou morales responsables de violences en politiques ;
- de proposer toute suite judiciaire ou administrative susceptible de contribuer à guérir ou à soulager les traumatismes subis par les victimes.

2. De la méthodologie de travail au sein de la CEO

Avant d'entamer les travaux, les membres de la CEO se sont réunis à plusieurs reprises aux fins de définir les concepts de sa mission étude et orientation, d'élaborer un schéma-cadre et une méthodologie de travail. La CEO a mis en place des cellules techniques de travail. Elle a procédé au classement de tous les dossiers par thème et par catégorie.

2.1. Définition des concepts

Etude : la CEO entend par étude, l'examen attentif et l'analyse des dossiers qui lui sont soumis avec impartialité.

Orientation : l'orientation est pour la CEO la détermination de la meilleure voie possible pour traiter un dossier en fonction de son contenu.

La justice transitionnelle : comprend l'ensemble de réponses judiciaires et non judiciaires aux violations des droits de l'homme, soit mis en œuvre par des responsables gouvernementaux, soit par des défenseurs non gouvernementaux, ou les deux à la fois, après une période de violences et /ou de répression quand une société est confrontée au

lourd héritage du passé. C'est un processus intégré de mécanismes et de moyens modernes, coutumiers et religieux, mis en œuvre pour cerner les atteintes commises dans le passé et y remédier.

2.2. La méthode de saisine du HCRUN

La méthode de saisine du HCRUN, les problèmes liés à la recevabilité des dossiers et les modalités de constitution des dossiers de saisine ont été adoptés conformément à la procédure devant le HCRUN.

2.3. L'identification des outils de travail

Les outils de travail sont :

- L'élaboration d'un guide d'investigation ;
- L'élaboration des fiches et formulaires d'enquêtes ;
- La conception et la validation des outils d'étude et de recherche, d'analyse et de traitement des dossiers.

2.4. Les consultations des archives, les vérifications administratives des documents remis par les victimes, les constatations sur le terrain sont des activités qui ont été confiées aux conseillers CEO, chacun en fonction de son profil ou de ses expériences et compétences.

2.5. L'organisation pratique des auditions et des audiences est abordée et se poursuit.

2.6. Les choix possibles de la CEO à l'issue des auditions et des audiences ont été définis. C'est à l'issue de la maîtrise de la méthodologie de travail que les principales activités ont été dégagées et les tâches distribuées.

N.B : les détails des points du schéma-cadre et la méthodologie de travail sont disponibles dans le document y afférent.

2.7. Cadre de travail

Les réflexions de la Commission sur ses missions et attributions lui ont permis de définir des tâches qui appellent l'engagement de chaque conseiller à œuvrer pour la réussite de la mission.

La CEO a mis en place des cellules techniques de travail que sont :

- La cellule technique communication et information.
- La cellule technique Inter-commissions et inter-institutionnelles.
- La cellule technique Documents et archives.

La classification suivante a été obtenue :

- Les crimes de sang et autres atteintes à l'intégrité physique.
- Les crimes économiques et autres atteintes aux biens.
- Les contentieux administratifs et injustices sociales dans l'Administration Publique et dans l'Armée.
- Les dossiers avec décisions de justice définitives non exécutées ;
- Le foncier.

A noter que la cartographie des victimes est en cours d'élaboration.

Mobilisation des ressources

Les personnes ressources compétentes en vue de l'étude des dossiers ont été identifiées.

La CEO a défini les acteurs et personnes indispensables tels que les Officiers de Police Judiciaire (OPJ), les auditeurs, les magistrats, les avocats, les experts, pour l'accompagner dans sa mission.

Parmi les dossiers, nous retenons de façon spécifique les dossiers qui concernent l'axe Koudougou-Dédougou-Banfora-Bobo-Dioulasso-Gaoua. Il s'agit des sociétés privatisées au nombre de quarante-deux (42) parmi lesquelles nous pouvons citer SITARAIL, FASO-FANI, SAP-OLYMPIC, CRPA, COFA, SOFITEX, SOSUCO, CITEC, SAVANA principalement.

La Présidente de la CEO a également indiqué les décès et blessés de l'insurrection des 30 et 31 octobre 2014 et du coup d'Etat des 16 et 17 septembre 2015, du coup d'Etat de 1987, les victimes de la mutinerie de 2011, les crimes économiques et autres atteintes aux biens, les contentieux administratifs dans la Fonction Publique et dans l'Armée, les décisions de justice définitives et non exécutées.

Le tableau des blessés et des décès, de l'insurrection et du coup d'Etat par région est annexé au présent rapport.

3. Activités de la CEO

A ce niveau, la Présidente de la CEO a indiqué que :

- la mise en place d'un cadre d'échanges entre le HCRUN et les parties prenantes à la réconciliation est en cours ;
- les investigations sont également en cours ;
- les études et les orientations se poursuivent ;
- les sièges et les audiences sont prévus pour les mois à venir, conformément à la procédure applicable devant le HCRUN.

4. Perspectives à venir

Les perspectives suivantes ont été dégagées :

- l'étude des dossiers : la réception, le tri et la classification, l'investigation en cas de nécessité, la qualification des cas avec le concours des experts ;
- l'orientation des dossiers après étude ;
- le partenariat régional : acteurs de la réconciliation ;
- La construction de la case commune ;
- La mise en œuvre du processus de réconciliation nationale avec tous les acteurs de notre pays ;
- Les sièges et les audiences.

Pour conclure, la Présidente de la CEO a demandé à tous les participants au titre des forces vives d'accompagner et de soutenir le HCRUN dans cette mission si difficile mais noble.

Elle a invité les victimes à apporter au HCRUN tous les documents ou éléments de preuve en leur possession afin que la lumière soit faite rapidement dans le traitement des dossiers et pour une compréhension exacte des faits.

COMMUNICATION De El Hadj Issaka SAM, 2^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT

Introduction

Dans son introduction, le Président du HCRUN a indiqué que les responsables des commissions prendraient la parole.

Je voudrais, au titre de la Commission de la Réhabilitation, de l'Indemnisation et de la Réinsertion sociale (COMMISSION2), vous présenter sa composition, ses missions et ses attributions. J'aborderai succinctement ses activités et ses perspectives.

I. Présentation de la commission 2

La COMMISSION 2 que j'ai l'honneur de conduire, regroupe 10 des 21 conseillers du HCRUN. Un Rapporteur et son Adjoint ont été choisis parmi ses membres.

Elle est chargée de la Réhabilitation des victimes, de la réparation des préjudices et de la Réinsertion sociale des victimes fragilisées.

II. la commission : ses missions et ses attributions

De manière plus explicite, La Commission de Réhabilitation, d'Indemnisation et de réinsertion sociale a, entre autres, pour mission de travailler aux côtés de la commission Étude et Orientation afin d'assurer la part qui lui revient dans :

- le traitement des 5065 dossiers déjà enregistrés et les dossiers en cours d'enregistrement pour y apporter des solutions appropriées ;
 - Proposition de toute suite susceptible de contribuer à guérir ou à soulager les traumatismes subis par les victimes ou ayant droit.
- Pour ce faire, elle a pour attributions de :
- traiter des réclamations et décider des modalités de réparation pour les victimes et ayants droit ;

- veiller à la restitution des biens injustement dépossédés et à la réparation des biens détruits ;
- veiller à l'indemnisation des victimes et ayants droit des violences en politique;
- prendre des mesures de réintégration et de réinsertion sociale et de réconciliation nationale ;
- créer les conditions qui favorisent le plaidoyer de culpabilité et la réconciliation.

La commission est présidée par le 2^{ème} Vice-président du Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale.

III. La méthodologie de travail de la commission

3/1 Définition des concepts

De par sa dénomination, cette commission s'occupe de la réhabilitation, de l'Indemnisation et de la réinsertion sociale des victimes. Pour permettre une meilleure compréhension des attributions de la commission, il convient de bien appréhender le sens des termes suivants.

) La réhabilitation

La réhabilitation est la nécessité de rétablir une personne physique ou morale dans sa situation précédant son droit altéré : il s'agit de mettre un terme aux soupçons, mépris ... dont une personne faisait l'objet, en apportant officiellement les preuves qu'elle mérite de nouveau la confiance et l'estime qui lui étaient indûment enlevées, gommer le discrédit et la disgrâce dont il était l'objet.

La nature du droit altéré dépend de la nature de la réhabilitation à actionner. Pour ce faire, il faut situer clairement les responsabilités ayant conduit à la transgression du droit à rétablir.

) L'indemnisation

L'indemnisation, c'est la somme d'argent accordée en compensation d'un dommage subi, d'un dédommagement.

De la nature du préjudice dépendra la spécification de l'indemnisation et de l'indemnité convenable.

Il existe 3 types de préjudices :

-)] le préjudice corporel, qui consiste en une atteinte portée à la santé ou à l'intégrité physique ou mentale d'une personne,
-)] le préjudice moral, qui porte sur les atteintes à l'affection, à l'honneur ou à la réputation (calomnie, perte d'un parent par exemple),
-)] le préjudice matériel, qui concerne les atteintes aux biens d'une personne (voitures, vêtements...) et ses intérêts financiers (perte de chiffre d'affaires, sommes versées indûment...)

Ce préjudice peut être réparé par le versement d'une indemnisation, des dommages et intérêts.

Les préjudices peuvent se cumuler à l'occasion d'un seul fait dommageable. Par exemple, en cas de produit défectueux ayant causé une blessure, le fabricant peut être condamné à rembourser le produit et à payer les frais médicaux.

- Dans les attributions du HCRUN et au vu des dossiers pendants, plusieurs natures de préjudices permettent de nommer certaines réparations. Ce sont : des réparations d'ordre moral, corporel, professionnel, patrimonial ...
- Au titre de la réparation morale, il y a la violence en politique, les brutalités crapuleuses, ...
- Au titre de la réparation corporelle, il y a l'atteinte à l'intégrité physique, ...
- Au titre de la réparation professionnelle, il y a les licenciements abusifs, le harcèlement, les abus de pouvoir, ...
- Au titre de la réparation patrimoniale : atteinte aux biens (meubles, immeuble, fiduciaire ...)

Tous ces types de dossiers existent au HCRUN.

) La réinsertion sociale

Elle commande que des dispositions utiles et indispensables soient prises pour qu'une personne qui était dans un certain mode de vie non dysfonctionnel avant le préjudice qu'elle a subi, puisse se réadapter à la vie sociale en vivant en conformité avec les normes et les valeurs sociales, développer à nouveau un sentiment d'appartenance à sa communauté, subvenir adéquatement à ses besoins essentiels et vivre un certain bien-être.

Pour cela, il faut discerner clairement son mode de vie antérieur aux transgressions nécessitant une réinsertion sociale.

C'est, lorsque toutes ces réparations sont réussies que la fracture sociale s'estompe, que le « vivre-ensemble » redevient paisible, fraternel et que la paix des cœurs retrouvées, raffermir de nouveau l'harmonie des groupes sociaux et partant, consolide l'unité nationale, objectif de la mission confiée au HCRUN.

3/2 Organisation du travail au sein de la commission

La méthodologie de travail de cette commission repose sur plusieurs approches.

Pour le traitement des réclamations et la mise en place d'un mécanisme de réparation, l'approche documentaire et l'analyse de contenu basée sur des documents officiels (rapports) et en lien direct avec la première sous-commission sera privilégiée.

Afin de mesurer à leur juste valeur les préjudices et d'en proposer les réparations, il est important de :

- procéder dans un premier temps à une considération préliminaire sur les notions clefs (définitions des clés)
- établir des liens entre les crimes et leur contexte

- qualifier et classer dans un second temps les préjudices (définition d'une critériologie, élaboration de fiches classificatoires en lien avec le travail Préalables de la sous commissions vérité et réconciliation).

Pour la mise en place des instruments de mesures pour une évaluation correcte et rationnelle, il est important de :

- Procéder à une analyse des pratiques indemnitaires officielles en cours dans le pays,
- analyser les formes de réparation (collectives ou individuelles) et leur variété (restitution, réhabilitation, excuses publiques, garanties de non répétition)

IV. la commission : ses activités

Les activités sont réparties en deux catégories :

- (i) les activités de renforcement des compétences et des aptitudes des conseillers et des acteurs qui les accompagnent ;
- (ii) le traitement des dossiers et la réparation des préjudices ;

IV.1 Les activités organisationnelles

1. Revues documentaires des réparations réalisées par les autres commissions de réconciliation au Burkina Faso
2. État des lieux des réparations déjà entreprises
3. Définition et catégorisation des dossiers prioritaires au regard des procédures applicables devant le HCRUN
4. Définition des TDRS et identification des personnes ressources nécessaires à l'élaboration des textes de réhabilitation, d'indemnisation et de réinsertion sociale
5. Définition des typologies des préjudices et des modalités de réparation

IV.2 les activités de renforcement des capacités des acteurs

6. Renforcement des capacités :

-) Sur le processus de réconciliation au Burkina Faso : réparation, indemnisation, insertion sociale et réintégration
-) Sur la problématique de l'évaluation immobilière après crise (insurrection)
-) Sur les moyens d'éducation à la paix, au dialogue et à la coexistence pacifique
-) Sur la médiation et la mise en œuvre des mécanismes de pardon et de justice transitionnelle
-) Sur le suivi-évaluation des réparations, indemnisations, réintégrations : cas des blessés de l'insurrection populaire, des policiers et militaires radiés

7. Voyages d'études

IV.3 Le traitement des cas

8. Suivi et assistance immédiate aux victimes et aux familles des martyrs
9. Création et financement des cellules techniques d'études et de traitements des dossiers
10. Réparations des dossiers prioritaires au regard des procédures applicables devant le HCRUN
11. Bilan des activités et programmation des activités de 2019

NB. Au nombre des activités, il y a celles réalisées dont :

-) le dossier des blessés de l'insurrection et du coup d'État, les soins se poursuivent, une assistance financière et alimentaire leur ont été donnée, certains ont reçu des décorations. **(détail oral des diverses interventions)**
-) Pour le dossier des militaires et policiers radiés, des propositions ont été faites, **(détail oral des propositions de réinsertion retenues ; plus de 700 dossiers individuels ont été concernés).**
-) Nous attendons de passer à la phase de réhabilitation, d'indemnisation et de réinsertion sociale.

-)] le dossier des femmes de Leguema logo, des propositions d'indemnisation ont été faites
Pour tous ces dossiers, nous attendons l'adoption du décret portant réhabilitation et indemnisation.
-)] Le dossier SAMAE est en cours de traitement au niveau de la commission 1 et nous attendons incessamment les résultats.
-)] Le dossier des déflatés du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) : 42 structures dont SITARAIL, FASOFANI, ... etc. (des fiches pour précisions individuelles ont été proposées aux intéressés (environ 7000)).

V. Les perspectives

En termes de perspectives, il est préconisé :

-)] la mise en place d'un fonds d'indemnisation pour la prise en charge des victimes, **dont les opérateurs économiques.**
-)] la création d'un cadre de formation des victimes et ayants droits aux différents métiers.
-)] la mise en place de cadre de collaboration avec les ministères concernés
-)] le suivi des personnes ayant reçu l'assistance du HCRUN
-)] la mobilisation des acteurs de la réconciliation autour des thématiques clés afin de permettre à chacun de s'impliquer dans la conduite du processus de réconciliation dans notre pays.

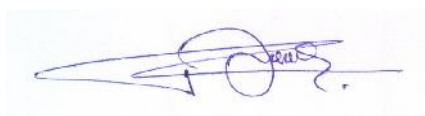
Ouagadougou, le 02 juillet 2018

POUR LE HAUT CONSEIL POUR LA RÉCONCILIATION ET L'UNITÉ NATIONALE

Loi n° 074-2015/CNT

portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement
du Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale

Le Rapporteur Général



Jérôme COMPAORÉ